

**GROUPEMENT DE COMMANDES
DU LYCEE MARCELIN BERTHELOT
6, boulevard Maurice Berteaux - 94100 SAINT-MAUR des Fossés**

MARCHE N° 19 - 01

**Achats de fournitures de bureau,
de consommables informatiques et de papier
pour les établissements adhérents au groupement de commandes.**

Lot n° 1 : Fournitures de bureau et petit équipement de bureau

Lot n° 2 : Consommables informatiques

Lot n° 3 : Papier pour impression (ramettes de 500 feuilles)

Marché de fournitures courantes

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P. n° 19/01 du 27 août 2018)**

Marché passé par appel d'offres ouvert conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Article 1 – Objet du marché.

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières concernent le marché d'achat de fournitures de bureau, de consommables informatiques et de papier pour impression pour les établissements adhérents au Groupement de commandes du lycée Marcelin Berthelot à Saint-Maur des Fossés, dont la liste non exhaustive figure à l'annexe n°1 du CCAP.

Le marché est composé des quatre lots suivants :

- Lot n° 1 : Fournitures de bureau et petit équipement de bureau.
- Lot n° 2 : Consommables informatiques.
- Lot n° 3 : Papier pour impression (ramettes A4 et A3) qualité reprographie, laser et brouillon.

Article 2 – Détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Pour l'ensemble des lots, la personne publique adresse aux candidats la liste de base des produits les plus communément nécessaires à l'activité des adhérents du Groupement de commandes mentionnés sur l'annexe n° 1 du CCAP.

La personne publique déterminera l'offre économiquement la plus avantageuse en se basant sur le bordereau des prix unitaires remis par les candidats.

Un panel de produits – non communiqué aux candidats – sera étudié pour chaque lot et permettra de déterminer de manière générale la meilleure offre de prix.

En dehors de la liste figurant à l'annexe n° 1 du présent CCTP, les candidats fourniront un tarif général sur lequel ils indiqueront le tarif net HT qu'ils consentent aux adhérents sur l'ensemble des autres produits de leur catalogue.*

* *NOTA* : l'indication d'un taux de remise n'est pas acceptée.

Par ailleurs, les candidats indiqueront si les adhérents peuvent bénéficier de tarifs promotionnels.

Article 3 – Spécificités concernant les lots.

Les spécificités des produits seront étudiées en tenant compte de leur qualité au regard de l'écologie et du développement durable.

Pour l'ensemble des lots, les candidats

- préciseront s'il est possible d'obtenir un conditionnement des articles à la demande,
- devront proposer des produits fabriqués selon un processus respectueux de la santé, de la sécurité et des droits du travail, excluant notamment le travail forcé des enfants ;
- proposeront dans la mesure du possible des produits fabriqués à partir de matériaux recyclés ou de matériaux naturels renouvelables ou facilement recyclables ;
- dans le cas où les candidats proposeraient des produits contenant des éléments plastiques, ils devront les proposer en polypropylène plutôt qu'en PVC ;
- devront limiter le volume d'emballage des produits livrés (produits livrés en vrac ou emballer par plusieurs pièces – emballage de groupe) ;
- proposeront dans la mesure du possible des emballages mono-matériaux (utilisation d'un seul matériau), facilement recyclables ou en carton recyclé.

De plus, pour chacun des lots, les spécificités suivantes sont souhaitées :

3.1 Lot n° 1 : Fournitures de bureau et petit équipement de bureau.

Les produits proposés devront être conformes aux normes françaises et européennes applicables aux produits distribués en France.

A l'appui des offres présentées, les candidats devront remettre au moins un échantillon des articles suivants, ainsi que les notices techniques détaillées mentionnant notamment le pays de fabrication des produits et s'il s'agit de produit estampillé « développement durable » :

- Gomme pour crayon graphite
- Bâton de colle 9gr environ (produit à la marque)
- Bâton de colle 10gr environ (gamme économique)
- Ruban adhésif invisible transparent 19mm x 33 m (produit à la marque)
- Ruban adhésif invisible transparent 19mm x 33 m (gamme économique)
- Classeur à levier en polypropylène avec porte étiquette – Dim. 29x32 cm – 2 anneaux Dos de 8 cm
- Pochettes perforées 11/100^{ème} pour documents 21 x 29,7 cm
- Chemise coin PVC 13,5/100^{ème}
- Dossiers suspendus fonds V pour armoires entr'axe 33 cm
- Boîte à archives carton dos de 8 cm
- Craies blanches enrobées pour tableau vert ou noir
- Craies de couleur enrobées (vert – rouge – bleu – jaune) pour tableau vert ou noir
- Brosse effaceur tableau à craies
- Brosse effaceur tableau blanc
- Marqueur spécial tableau blanc effaçable à sec étui 4 couleurs (produits à la marque)
- Marqueur spécial tableau blanc effaçable à sec étui 4 couleurs (gamme économique)
- Marqueurs effaçables à sec à encre liquide à bouton poussoir pour tableau blanc, à pointe biseautée trait de 1,5 mm
- Marqueurs effaçables à sec à encre liquide à bouton poussoir pour tableau blanc (gamme économique)
- Marqueurs effaçables à sec à encre liquide sans xylène ni toluène (gamme économique)

3.2 Lot n° 2 : Consommables informatiques.

Les consommables informatiques devront être à la marque des matériels avec lesquels ils seront employés et pas seulement « compatibles » avec ces derniers.

A l'appui des offres présentées, les candidats devront remettre les notices techniques détaillées mentionnant le pays de fabrication des produits suivants :

- Toner imprimante BROTHER HL 22X
- Toner BROTHER HL5340D
- Cart Noir BROTHER HL3XXX
- HP Cart Noir LJ43010 / 3015
- Armor LEXMARK HL8250 Cart N
- EPSON W40XX-45XX BIG BEN Noir

A l'appui des offres présentées, les candidats devront remettre au moins un échantillon des articles suivants, ainsi que les notices techniques détaillées et s'il s'agit de produit estampillé « développement durable » :

- Clé USB (32 Go)
- Souris port USB

Les candidats **proposeront dans la mesure du possible** des moyens d'impression limitant le recours aux :

- solvants organiques dangereux (toluène, xylène, éthers de glycol, chlorehydrocarbures ...) ;
- conservateurs contenant de l'aldéhyde, des composés dérivés de l'aldéhyde ou des éthers de glycol ;
- colorants contenant des métaux lourds (du mercure ou du cadmium notamment).

Les candidats devront être en mesure d'assurer la reprise des consommables après utilisation et la traçabilité du recyclage des cartouches et produits usagés (fourniture de bordereaux de suivi des déchets).

3.3 Lot n° 3 : Papier qualité reprographie, laser et brouillon.

Les commandes porteront sur des ramettes de 500 feuilles de papier formats A4 et A3.

Le titulaire devra se conformer aux quantités commandées indiquées par chaque adhérent.

L'unité de commande est le carton de 5 ramettes.

L'unité de base de référence du bordereau des prix unitaires est la ramette.

Les articles devront être livrés jusqu'au lieu de stockage indiqué par l'adhérent.

Les candidats devront indiquer sur le bordereau des prix unitaires (Annexe 2.2 de l'acte d'engagement) si, le cas échéant, ils entendent appliquer des frais de « dépalettisation » et/ou de manutention ; ils préciseront alors les conditions d'application de cette majoration.

La qualité de papier demandé porte sur un papier 80 grammes (blanc – recyclé et couleur).
Les macules neutres ne sont pas acceptées.

A l'appui de son offre, le candidat pourra présenter un certificat délivré par l'APUR (Association des producteurs et utilisateurs de papiers/cartons recyclés) ou un organisme équivalent.

Les candidats devront être en mesure de proposer un papier 100 % recyclé (Ange Bleu ou équivalent)

A l'appui des offres présentées, les candidats devront remettre :

- les notices techniques détaillées de chaque produits proposé, mentionnant, **dans la mesure du possible**, la part de fibres vierges issues de forêts certifiées comme étant gérées de façon durable ainsi que le lieu d'origine dont est issue la pâte à papier ;
- un échantillon d'au moins 1 ramette des papiers proposés dans leur emballage d'origine.

Les candidats devront obligatoirement préciser dans le bordereau des prix unitaires :

- les labels de référence utilisés (PEFC – FSC – Ange Bleu – Nordic Swan – APUR etc)
- la blancheur du papier
- la teneur en chlore, en bois
- la porosité
- la rigidité
- l'opacité
- le lissé.

Les candidats indiqueront l'échelle de qualité définie en tenant compte de ces différents critères ou tout élément équivalent permettant le classement des papiers proposés.

Ils remettront aussi un échantillonnage (au moins 50 feuilles) d'au moins 8 coloris de papier (**Teintes Pastel**) figurant au catalogue du fournisseur.

Les papiers couleur de teintes vives ou intenses sont exclus du marché.

Article 4 – Renseignements.

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus auprès de :

Monsieur Dominique THOREAU
Gestionnaire – Agent comptable du lycée Marcelin Berthelot
Tél. 01 45 11 51 11 - Fax. 01 45 11 51 01
Courriel : Dominiq.Thoreau@ac-creteil.fr

Le présent CCTP comporte 4 articles.

Fait à Saint-Maur des Fossés, le 27 août 2018

Pour le Pouvoir adjudicateur
Coordonnateur du Groupement de commandes



The image shows a circular official stamp of the Lycée Marcelin Berthelot, Saint-Maur des Fossés. The stamp contains the text 'LYCÉE MARCELIN BERTHELOT' at the top and 'SAINT MAUR DES FOSSÉS' at the bottom, with a star on each side. In the center, the word 'Procureur' is written. A large, stylized signature in red ink is written over the stamp.

A _____, le _____
Cachet de l'entreprise
et signature du candidat précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »